



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2023

Le Maire atteste la télétransmission au contrôle de légalité de l'ensemble des délibérations, le 1^{er} décembre 2023.

Document publié sur le site internet de la commune de Mervent pour une durée minimale de 2 mois à compter du 11 décembre 2023.

Conformément aux articles R421-1 à R421-5 du code de la justice administrative, les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'île Gloriette - BP 24111 - 44041 NANTES CEDEX 01 - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens (<https://www.telerecours.fr>)



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 01/12/2023

Reçu en préfecture le 01/12/2023

Publié le

ID : 085-218501435-20231117-80_2023-DE

SLOW

Séance du 17 NOVEMBRE 2023

Effectif légal du Conseil Municipal : 15
Nombre de conseillers :
- en exercice : 14
- présents : 12
- votants : 13

L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MERVENT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances en la mairie de MERVENT, sous la présidence de Monsieur BOBINEAU Joël, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 13 novembre 2023.

Présents : BOBINEAU Joël, PASCAULT-BRICAUD Evelyne, SABOURAUD Damien (arrivé à la délibération n° 81/2023), SPENNATO Fabienne, BONNEAU Stéphane, AUGUIN Denise, COLAS René, QUELEN Joël, ROYER Stéphanie, VASSEAUD Céline, ALLETRU Sonia, LARGETEAU René-Pierre, ROMANO Guillaume.

Absent excusé : NAULET Jean-Pierre ayant donné procuration à BOBINEAU Joël.

Secrétaire de séance : ROMANO Guillaume.

N° 80/2023

**OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU
13 OCTOBRE 2023**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➔ **APPROUVE** le procès-verbal du conseil municipal du 13 octobre 2023.

Le secrétaire de séance,
ROMANO Guillaume

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Joël BOBINEAU



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 01/12/2023
Reçu en préfecture le 01/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 085-218501435-20231117-81_2023-DE

Séance du 17 NOVEMBRE 2023

Effectif légal du Conseil Municipal : 15
Nombre de conseillers :
- en exercice : 14
- présents : 13
- votants : 14

L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MERVENT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances en la mairie de MERVENT, sous la présidence de Monsieur BOBINEAU Joël, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 13 novembre 2023.

Présents : BOBINEAU Joël, PASCAULT-BRICAUD Evelyne, SABOURAUD Damien (arrivé à la délibération n° 81/2023), SPENNATO Fabienne, BONNEAU Stéphane, AUGUIN Denise, COLAS René, QUELEN Joël, ROYER Stéphanie, VASSEAUD Céline, ALLETRU Sonia, LARGETEAU René-Pierre, ROMANO Guillaume.

Absent excusé : NAULET Jean-Pierre ayant donné procuration à BOBINEAU Joël.

Secrétaire de séance : ROMANO Guillaume.

N° 81/2023

OBJET : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY-VENDEE

Vu l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que « le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement et l'utilisation des crédits engagés par l'établissement dans chaque commune, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier ».

Monsieur le Maire présente le rapport annuel d'activités 2022 accompagné des comptes administratifs 2022 de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➔ **PREND ACTE** du rapport annuel d'activités 2022 de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée, tel qu'annexé à la présente délibération.

Le secrétaire de séance,
ROMANO Guillaume

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël BOBINEAU

Rapport d'activités 20



Photo : ateliers étude sport printemps 2022

www.fontenayvendee.fr

Communauté de communes

AUCHAY-SUR-VENDEE • BOURNEAU • DOIX LÈS FONTAINES • FONTENAY-LE-COMTE • FOUSSAIS-PAYRÉ • LE LANGON • LES VELLUIRE-SUR-VENDEE • L'HERMENAULT • LONGEVES • L'ORBRIE • MARSAIS-SAINTE-RADEGONDE • MERVENT • MONTREUIL • MOZEUIL-SAINTE-MARTIN • PETOSSE • PISSOTTE • POUILLÉ • SAINT-CYR-DES-GÂTS • SAINT-LAURENT-DE-LA-SALLE • SAINT-MARTIN-DE-FRAIGNEAU • SAINT-MARTIN-DES-FONTAINES • SAINT-MICHEL-LE-CLOUCCQ • SAINT-VALÉRIEN • SÉRIGNE • VOUVANT





Le mot du Président

L'année 2022 est une année de renouveau pour la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée. Notre collectivité a poursuivi ses efforts au service des 36 000 habitants du Pays de Fontenay-Vendée et des structures associations, entreprises, communes qui font battre le cœur de notre territoire.

Le Pays de Fontenay-Vendée est un territoire jeune et dynamique qui développe de nouveaux services à la population et mutualise ses services supports avec la Ville de Fontenay-le-Comte pour davantage d'efficacité.

Nous agissons mais il faut aussi le faire-savoir au plus grand nombre. La première information, nous la devons à nos agents, nos élus et nos partenaires qui sont les premiers communicants de notre entité. C'est pourquoi nous avons développé un portail extranet. Notre communication va se poursuivre en 2023 en interne, sur les réseaux sociaux et auprès des médias.

Ces actions contribuent à l'attractivité de notre territoire. La création de l'Agence Vendée Grand sud doit permettre au Pays de Fontenay-Vendée mais aussi à celui de Vendée Sèvre Autise et de La Châtaigneraie d'être encore plus efficace pour attirer de nouveaux talents, de nouvelles entreprises, développer celles déjà installées et favoriser le tourisme en Sud-Vendée.

Ludovic HOCBON

Président de la Communauté
de communes Pays de Fontenay-Vendée

Pays de
**Fontenay-
Vendée**



Sommaire

1. LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY- VENDÉE



- 3 Trois domaines d'intervention
- 4 Le Conseil communautaire
- 5 Une équipe au service des habitants

2. RESSOURCES COMMUNAUTAIRES



- 8 Communication
- 9 Ressources humaines
- 10 Finances
- 11 Commande publique

3. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL



- 14 Économie
- 16 Tourisme
- 17 Autorisation du Droit des sols

4. POPULATION ET INSTITUTIONS



- 20 Enfance-Jeunesse
- 21 Culture
- 22 Santé
- 23 Pôle nautique
- 24 Sport
- 25 Aires d'accueil des gens du voyage

5. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



- 28 Mobilités
- 29 Habitat
- 30 Environnement
- 31 Assainissement
- 32 Ingénierie territoriale et foncier
- 33 Système d'information géographique
- 34 Conseil numérique et France services

6. INFRASTRUCTURES ET RÉSEAUX



- 37 Travaux et bâtiments
- 38 Service technique
- 39 Prévention-Sécurité, Informatique